

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la réparation des marchepieds d'un camion benne à ordures ménagères de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que le camion benne à ordures ménagères de Massiac immatriculé DS-550-XK est hors-service et qu'il convient de réparer les marchepieds ;

Considérant l'offre de la société SEMAT ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif déchets ménagers 2024 chapitre 011 charges à caractère général, article 61551 Entretien matériel roulant ;

DECIDE

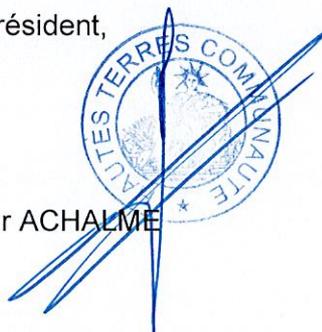
Article 1 : De conclure et signer un devis avec la société SEMAT, située 17 chemin du Lortaret 69 800 SAINT-PRIEST, pour la réparation des marchepieds du camion benne à ordures ménagères de Massiac immatriculé DS-550-XK pour un montant HT de 3 231.47 € soit 3 854.91 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.